



## Trop perçu de la caisse d'allocations familiales

Par **ilopan12**, le **15/07/2009** à **14:26**

Bonjour,

DEMANDEUR D EMPLOI DE LONGUE DUREE, JE SUIS PARALLELEMENT FONCTIONNAIRE TERRITORIALE EN DISPONIBILITE ET JE BENEFICIAIS DU RMI DEPUIS LE 01.04 2008. SUITE A UN INDU DE LA CAF, JE SUIS PASSEE EN COMMISSION AVEC LE CONSEIL GENERAL ET MA DEMANDE A ETE REFUSEE (TROP PERCU PARCE QUE JE POSSEDE UN LOGEMENT ET UN INDICE DE LOCATION A ETE CALCULE) ; DE PLUS, J AI ETE AVISEE QUE JE N AURAI EN FAIT JAMAIS DU BENEFICIER DU RMI ET ILS M ONT ACCUSEE DE NE PAS AVOIR DECLARE MON STATUT DE FONCTIONNAIRE TERRITORIALE EN DISPONIBILITE ; J AI DONC RECLAME MON DOSSIER A LA CAF MAIS J AI ETE OBLIGEE D EN FAIRE LA DEMANDE PAR ECRIT, TOUT DOSSIER NE POUVANT ETRE REMIS DE SUITE. CE MATIN, J AI RECU PAR RECOMMANDEE UN COURRIER ME DEMANDANT DE REMBOURSER LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE LA SOMME DE 5123,17 EUROS. JE PRECISE QUE JE SUIS POUR L INSTANT CHEZ MES PARENTS, QUE JE N AI PAS DE REVENU ET QUE JE SUIS SUIVI NON SEULEMENT PAR UNE CONSEILLERE A L EMPLOI DE L'ANPE MAIS AUSSI PAR UNE PERSONNE DU CENTRE SOCIAL DE LA COMMUNE OU J'HABITE. J'HABITE A SAINT BARTHELEMY D'ANJOU 49124 (MAINE ET LOIRE)  
MERCI INFINIMENT POUR VOTRE REPONSE.